

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1 décembre 2022

CP2022_12_39
id. 6769

Le 1 décembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES

Sont représentés :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2022

Dans le cadre de la politique d'aide départementale destinée aux communes rurales en matière d'eau potable, modifiée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2022, en matière d'eau potable, sont présentées les opérations éligibles à l'attribution de subvention.

La commission permanente a délégation de compétence pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'Agence de l'eau, cofinanceur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

1 - Rappel des modalités d'intervention

Le taux d'aide départemental de 20 % s'applique sur le montant de la dépense éligible, dans la limite d'un taux d'aide globale de 50 %, après avoir eu connaissance du niveau d'intervention de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur ces dossiers. Dans certains cas, la participation prévisionnelle du Département peut être réduite, voire supprimée, afin de ne pas dépasser ce taux d'aide globale, qui est apprécié au regard du coût d'opération.

Pour les travaux liés à la ressource, au traitement et à la production d'eau potable, aux interconnexions, la dépense éligible est plafonnée à 2 500 000 € HT.

Pour les travaux liés aux réseaux d'eau potable, la dépense éligible est plafonnée à 150 € HT par mètre linéaire de canalisation posée.

Les subventions sont versées en capital tant qu'elles sont inférieures à 100 000 €. Au delà, le versement s'effectue en annuités, dont la durée est calée sur la durée de l'emprunt effectué pour le financement de ces travaux (avec un minimum de 10 ans et un maximum de 20 ans). En l'absence d'emprunt contracté, le versement de la subvention est échelonné sur 10 ans.

2 - Participation du Département

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
A - Subventions en capital					
Syndicat Eaux Cazes-Mondenard Sauveterre - Tréjols À Cazes-Mondenard - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable lieu-dit Petitou <i>EPTR - 00003603</i>	52 278	48 000	9 600 20 %	30 %	48 %
Syndicat Eaux Cazes-Mondenard Sauveterre - Tréjols À Cazes-Mondenard - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable lieu-dit La Vignasse <i>EPTR - 00005054</i>	79 208	79 208	15 841 20 %	30 %	50 %
Syndicat Eaux Cazes-Mondenard Sauveterre - Tréjols À Cazes-Mondenard - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable lieu-dit Moulis <i>EPTR - 00005055</i>	56 892	56 892	11 378 20 %	30 %	50 %
Syndicat Eaux Cazes-Mondenard Sauveterre - Tréjols À Cazes-Mondenard - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable secteur Saint Quintin La Forge <i>EPTR - 00005056</i>	97 420	97 420	19 484 20 %	30 %	50 %
Syndicat Eaux Cazes-Mondenard Sauveterre - Tréjols À Sauveterre - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable lieu dit Buffan Gabanel <i>EPTR - 00005057</i>	12 355	12 355	2 471 20 %	30 %	50 %

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
Syndicat Eaux Cazes-Mondenard Sauveterre - Tréjouis À Tréjouis - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable dans le village <i>EPTR - 00005058</i>	135 129	90 000	18 000 20 %	30 %	43 %
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles À Pompignan - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable chemin de la Moissagaise <i>EPTR - 00004752</i>	287 000	258 300	51 660 20 %	Inéligible	18,00 %
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles À Dieupentale - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable rue de la Mothe <i>EPTR - 00005266</i>	65 000	57 000	11 400 20 %	Inéligible	17,54 %
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles À Bressols - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable chemin Le Pastenc, chemin du château d'eau <i>EPTR - 00005382</i>	116 000	76 950	15 390 20 %	Inéligible	13,27 %
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles À Savenes - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable lieu-dit Bellevue <i>EPTR - 00005383</i>	19 000	19 000	3 800 20 %	Inéligible	20,00 %

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles À Montbartier - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable rue Baragnon <i>EPTR - 00005384</i>	91 000	59 400	11 880 20 %	<i>Inéligible</i>	13,05 %
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles À Canals - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable chemin étroit <i>EPTR - 00005385</i>	29 000	24 750	4 950 20 %	<i>Inéligible</i>	17,07 %
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mas-Grenier À Comberouger - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable dans le centre bourg RD3 <i>EPTR - 00005093</i>	63 346	48 000	9 600 20 %	<i>Inéligible</i>	15,15 %
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mas- Grenier À Mas-Grenier - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable pont route départementale n° 26 du ruisseau de La Rayette <i>EPTR - 00005094</i>	15 322	7 500	1 500 20 %	<i>Inéligible</i>	9,79 %
TOTAL subventions en capital	1 118 950	934 775	186 954	—	---
B - Subvention en annuités au bénéfice du Syndicat intercommunal eaux et assainissement (SIAE) Cande Aveyron					
Syndicat intercommunal eau et assainissement Cande Aveyron À Monteils - Maillage du réseau d'alimentation en eau potable chemin des lacs et des chênes <i>EPTR - 00004748</i>	24 820	24 820	4 964 20 %	<i>Inéligible</i>	20,00 %

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
Syndicat intercommunal eau et assainissement Cande Aveyron À Cayrac - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable chemin du bourg <i>EPTR - 00004749</i>	166 700	101 700	20 340 20 %	<i>Inéligible</i>	12,20 %
Syndicat intercommunal eau et assainissement Cande Aveyron À Mirabel - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable dans le bourg route départementale n° 69 <i>EPTR - 00004751</i>	190 390	134 250	26 850 20 %	<i>Inéligible</i>	14,10 %
Syndicat intercommunal eau et assainissement Cande Aveyron À Auty - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable route de St Vincent, chemin Soulié <i>EPTR - 00004753</i>	167 300	167 300	33 460 20 %	<i>Inéligible</i>	20,00 %
Syndicat intercommunal eau et assainissement Cande Aveyron À Septfonds - Maillage du réseau d'alimentation en eau potable avenue Marcel Lacassagne <i>EPTR - 00005079</i>	70 000	70 000	14 000 20 %	<i>Inéligible</i>	20,00 %
Syndicat intercommunal eau et assainissement Cande Aveyron À Monteils - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable lieu-dit La Biasse <i>EPTR - 00005174</i>	161 200	102 600	20 520 20 %	<i>Inéligible</i>	12,73 %
SIEA Cande Aveyron <i>Total subvention en annuités</i>	780 410	600 670	120 134	—	—
TOTAL SUBVENTIONS en capital et en annuités	1 899 360	1 535 445	307 088	---	---

Il est demandé à la commission permanente de statuer sur les demandes de subventions, pour un montant de 186 954 € en capital (14 dossiers) et 120 134 € en annuités (6 dossiers).

Les subventions en capital seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne budgétaire 1380 - article 204142, sous fonction 61 - Programme P031 Opération O004 Enveloppe E16.

Les subventions en annuités seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours ligne budgétaire 1380 - article 204142, sous-fonction 61, programme 037, Opération O007.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 est le suivant :

Autorisation de programme 2022 (EPTR) :	700 000 €
Déjà engagé :	420 195 €
Engagé à la commission permanente de ce jour :	186 954 €
Disponible :	92 851 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 23 juin 2022 relative à l'évolution des politiques d'aide en eau potable et d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du niveau d'intervention financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur les dossiers présentés ;

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de l'alimentation en eau potable (programme 2022), l'attribution des subventions départementales aux collectivités détaillées ci-dessus pour un montant de :
 - 186 954 € en capital (14 dossiers)
 - 120 134 € en annuités (6 dossiers)
- Précise que les dépenses correspondantes, pour les subventions en annuités, seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 1380 - article 204142, sous-fonction 61, programme 037, Opération O007 du budget départemental ;
- Précise que les dépenses correspondantes, pour les subventions en capital, seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 1380 - article 204142, sous fonction 61 - Programme P031 Opération O004 Enveloppe E16 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

M. Belloc ne prend pas part au vote pour la subvention allouée au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles en sa qualité de Président.

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Marie-Claude NEGRE